



DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 26

NOMBRE DE VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt-six, le 7 Avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 1^{er} Avril, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Bernard GARRIGOU, Président.

PRESENTS :

Messieurs GARRIGOU - BEYRAND – BUCHOUL – CELAN – CHIBRAC – DEFFIEUX –
– GORALCZYK – HARRIBEY – LANGLOIS – MERCIER – PROUILHAC – QUINTANO
– QUISSOLLE - STEFFE

Mesdames – ALOS - BOUYE – DESVERGNES – ETCHEVERS – GANDRAND –
GOURPIL – HANRAS – MOREIRA – NOBLE – REMIGI – ROUSSEL - SILVESTRE

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame FABRE à Monsieur STEFFE
Monsieur FABRE à Monsieur CHIBRAC

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame GOURPIL est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame GOURPIL qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 Janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2026 - DÉLIBÉRATION N°
2026/2/3.
Réf 5.7.6

OBJET : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président expose,

Vous venez de fixer à 8 le nombre de Vice-Présidents.

Les membres du bureau sont élus par le Conseil Communautaire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il vous est donc proposé de procéder successivement à l'élection de chacun des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Election du 1^{er} Vice-Président :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins et enveloppes : 28
- bulletins blancs ou nuls à déduire : 5
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

A obtenu :

Monsieur STEFFE : 23 voix (vingt-trois voix)

Monsieur STEFFE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé vice-président de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins et enveloppes : 28
- bulletins blancs ou nuls à déduire : 5
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

A obtenu :

Monsieur QUINTANO : 23 voix (vingt-trois voix)

Monsieur QUINTANO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé vice-président de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde

Election du 3^{ème} Vice-Président :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins et enveloppes : 28
- bulletins blancs ou nuls à déduire : 3
- suffrages exprimés : 25
- majorité absolue : 13

A obtenu :

Madame HANRAS : 25 voix (vingt-cinq voix)

Madame HANRAS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Vice-Présidente de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde

Election du 4ème Vice-Président :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins et enveloppes : 28
- bulletins blancs ou nuls à déduire : 3
- suffrages exprimés : 25
- majorité absolue : 13

A obtenu :

Madame REMIGI : 25 voix (vingt-cinq voix)

Madame REMIGI ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Vice-Présidente de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde

Election du 5ème Vice-Président :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins et enveloppes : 28
- bulletins blancs ou nuls à déduire : 3
- suffrages exprimés : 25
- majorité absolue : 13

A obtenu :

Madame ETCHEVERS : 25 voix (vingt-cinq voix)

Madame ETCHEVERS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Vice-Présidente de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde

Election du 6ème Vice-Président :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins et enveloppes : 28
- bulletins blancs ou nuls à déduire : 5
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

A obtenu :

Monsieur PROUILHAC : 23 voix (vingt-trois voix)

Monsieur PROUILHAC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Vice-Président de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde

Election du 7ème Vice-Président :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins et enveloppes : 28
- bulletins blancs ou nuls à déduire : 5
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

A obtenu :

Monsieur CELAN : 23 voix (vingt-trois voix)

Monsieur CELAN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Vice-Président de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde

Election du 8ème Vice-Président :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins et enveloppes : 28
- bulletins blancs ou nuls à déduire : 5
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

A obtenu :

Monsieur BEYRAND : 23 voix (vingt-trois voix)

Monsieur BEYRAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Vice-Président de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT – Bernard GARRIGOU

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Charlotte GOURPIL



Le Président

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 10/04/2026 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 10/04/2026

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

